

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Le Ceser de Basse-Normandie se prononce pour que le siège de la future région soit à Caen

Après son voisin haut-normand qui avait dernièrement préconisé le choix d'établir le chef-lieu provisoire ainsi que le siège de la future grande région normande à [ROUEN](#) / **T** : 02.35.08.69.00. C'est au tour du [CESER DE BASSE NORMANDIE](#) / **T** : 02.31.06.98.90 d'émettre son avis. Avis dans lequel le conseil estime que "le choix de Rouen comme chef-lieu de région entraîne, conformément à l'esprit de la loi, celui de [CAEN](#) / **T** : 02.31.73.62.56 comme siège de la future collectivité régionale, lequel a pour avantage une position centrale au sein de la future région". www.ceser-basse-normandie.fr <https://ceser.hautenormandie.fr>